

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 161 prononçant la déchéance du droit de concession provisoire de M. Abdallah Djoumaï, Sur une parcelle de terrain sise au Bender-Djedid.

n° 161

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1960

Date de publication
19 septembre 1960

Date du numéro
30 septembre 1960

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Abdallah Djoumai, demeurant à Djibouti, n'ayant pas rempli l'obligation de mise en valeur qui lui était imposée par l'

article 2

1° de l'arrêté n° 910 du 27 juillet 1954, est déchu de son droit de concession provisoire sur la parcelle de terrain, située au Bender-Djedid et immatriculée au Livre Foncier sous le n° 645. Art. 2. — Le Domaine reprend le terrain libre de tous droit et Charges, conformément à l'article 5 de l'arrêté sus-visé.

Le Président de la Commission Permanente, OMAR KAMIL WARSAMA. Le Secrétaire de la Commission Permanente, OMAR IBRAHIM HADOM.